



Rétractation suite à l'achat de vêtements avec crédit

Par **Vashnoob**, le 11/11/2012 à 14:11

Bonjour,

Vendredi dernier (09/11/12), avec ma copine, nous nous sommes laissés emporter par la force de persuasion d'un commercial dans un magasin de vêtements de luxe.

Résultat : 4 vestes pour le prix d'une, pour un montant total de 1990 euros.

Un 1er apport de 248.75 euros nous a été fait payé comptant, et les 1741.25 euros restants nous sont payables en 9 fois sans frais, soit un montant mensuel de 199 euros.

Nous avons décidé de nous rétracter dès lundi prochain (12/11/12). Cependant, bien que je sais que l'échéancier sera en effet annulé, pourriez-vous m'indiquer si le vendeur est tenu de me rembourser l'apport de 248.75 euros, ou s'il a le droit de refuser de me le rembourser ?

Je vous remercie d'avance pour votre aide.

Cordialement

Christophe

Par **janus2fr**, le 12/11/2012 à 07:59

Bonjour,

Je doute que vous puissiez vous rétracter sur cette vente.

En effet, puisque vous avez versé un acompte, c'est que la vente n'est pas considérée comme une vente à crédit. Si c'était le cas, il n'y aurait pas eu d'acompte puisque, dans le cas d'une vente à crédit affecté (notée comme telle sur le bon de commande), le commerçant ne peut demander d'argent avant l'acceptation définitive de l'offre de crédit par l'acheteur.

Par **Vashnoob**, le 12/11/2012 à 16:08

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Je suis retourné dans le magasin, et j'ai pu finalement me rétracter. En revanche, l'apport initiale de 248.75 euros ne pouvant pas m'être remboursé, j'ai pris autre chose à la place.

Mon problème est du coup résolu. Encore merci pour votre aide.

Cordialement

Christophe